



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 septembre 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 4612, le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité précise que la convention conclue avec la société coopérative d'impact sociétal (SIS) On.perfekt est arrivée à échéance le 30 juin 2026 et qu'elle n'a pas été résiliée. Il indique également que la lutte contre le gaspillage alimentaire relève des attributions du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et qu'il revient dès lors à ce dernier de décider de la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention avec On.perfekt.

Afin de permettre à On.perfekt de poursuivre ses activités dans l'attente d'une éventuelle prise en charge par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité lui a accordé un financement relais jusqu'au 31 décembre 2026.

On.perfekt contribue, par ses activités de récupération et de redistribution de denrées alimentaires, à la réduction du gaspillage alimentaire et à la sensibilisation du public à une utilisation plus responsable des ressources alimentaires. Dans ce contexte, et au regard des efforts annoncés par le gouvernement en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, il importe de clarifier les intentions du ministère compétent quant à la poursuite et au soutien de cette initiative.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre:

- Madame la ministre envisage-t-elle de conclure une nouvelle convention avec la société coopérative On.perfekt afin d'assurer la poursuite de ses activités de lutte contre le gaspillage alimentaire ? Dans l'affirmative, selon quel calendrier et pour quelle durée cette convention pourrait-elle être conclue ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Claire Delcourt
Députée



Réponse de Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n°4761 de l'honorable Députée Claire Delcourt

Madame la ministre envisage-t-elle de conclure une nouvelle convention avec la société coopérative On.perfekt afin d'assurer la poursuite de ses activités de lutte contre le gaspillage alimentaire? Dans l'affirmative, selon quel calendrier et pour quelle durée cette convention pourrait-elle être conclue ?

En juillet 2026, des échanges ont eu lieu entre des agents du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et les responsables de On.perfekt.

Ces contacts ont permis d'identifier des synergies potentielles avec le Plan d'action national pour un système alimentaire durable 2026 – 2030, notamment des projets en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

A ce stade, aucun projet n'a été soumis par On.perfekt et aucune décision de financement n'a été prise quant à la forme ou à la durée d'une éventuelle collaboration. Cependant, une prochaine réunion est prévue avant fin octobre 2026 afin d'approfondir les discussions initiées en juillet.

Luxembourg, le 25 septembre 2026

(s.) Martine HANSEN

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture